



# **REPUBLIQUE FRANCAISE**

## **NOUVELLE CALEDONIE**

**HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE**  
Direction de la réglementation et de l'administration générale

**ELECTION DES MEMBRES DU CONGRES ET DE L' ASSEMBLEE**  
**DE LA PROVINCE DES ILES LOYAUTE**  
**DU DIMANCHE 6 DECEMBRE 2009**

**AVIS AUX ELECTEURS**

Les électeurs devront obligatoirement présenter un titre d'identité avec photographie pour pouvoir exercer leur droit de vote.

- Les titres acceptés sont les suivants : carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, carte du combattant de couleur chamois ou tricolore, carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie, carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie, carte d'identité ou carte de circulation avec photographie délivrée par les autorités militaires.
- Sont acceptés par ailleurs les récépissés valant justification de l'identité délivrés en cas de contrôle judiciaire ainsi que les attestations de dépôt de demande de carte nationale d'identité ou de passeport délivrées depuis moins de trois mois et comportant une photographie d'identité authentifiée par un cachet de la commune.